

ANNEXE “B”

La Grille des usages et normes.

Zones Agricoles et agrorésidentielles(AR)

2013



Zone A1									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2	1/1				
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(2)	75(2)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15	15				
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5	15				
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4	15				
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8	30				
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5			5				
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8					
		9.7							
Notes									
(2) 60m ² si le bâtiment a deux étages									

Zone A2									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(1)	75(1)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5							
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8					
		9.7							
Notes									
(1) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone A3									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(1)	75(1)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5							
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8					
		9.7							
Notes									
(1) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone A4									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(1)	75(1)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5							
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8					
		9.7							
Notes									
(1) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone A5									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(2)	75(2)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5							
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8					
		9.7							
Notes									
(2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone A6									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(1)	75(1)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5							
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8					
		9.7							
Notes									
(1) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone A7									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(1)	75(1)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5							
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8					
		9.7							
Notes									
(1) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone A8									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(1)	75(1)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5							
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8					
		9.7							
Notes									
(1) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone A9									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(2)	75(2)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5							
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8					
		9.7							
Notes									
(2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone A10									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(2)	75(2)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5							
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8					
		9.7							
		9.15							
Notes									
(2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone A11									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(2)	75(2)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5							
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8					
		9.7							
Notes									
(2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone A12									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(2)	75(2)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5							
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8					
		9.7							
Notes									
(2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone A13									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(2)	75(2)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5							
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8					
		9.7							
		9.16							
Notes									
(2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone A14									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(2)	75(2)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5							
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8					
		9.7							
Notes									
(2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone A15									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(2)	75(2)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15					
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4					
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/1	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5							
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8					
		9.7							
Notes									
(2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone A16									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2	1/1				
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)			7	7					
Superficie de plancher minimum (m ²)			75(1)	75(1)					
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15	15	15				
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5	7,5	15				
Marge de recul latérale d'un côté (m)		4	4	4	15				
Marges de recul latérales totales (m)		8	8	8	30				
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max			1/2	1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum			30%	30%					
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22	5			5				
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales		9.6	9.8	9.8	9.11				
		9.7							
Notes									
(1) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone AR1									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone AR2									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		15	15						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22		5						
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone AR3									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X		X					
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2		1/2					
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		6		6					
Marge de recul arrière (m)		4		4					
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2		2					
Marges de recul latérales totales (m)		5		5					
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1		1/1					
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage		5.22							
Étalage		5.23							
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)		5.1 lot.							
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)		5.1 lot.							
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone AR4									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone AR5										
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8	
Structure du bâtiment										
Isolée		X	X							
Jumelée										
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2							
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)		7								
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(2)								
Superficie de plancher maximum (m ²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5							
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5							
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2							
Marges de recul latérales totales (m)		5	5							
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%								
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage	5.22									
Étalage	5.23									
Dimension des terrains										
Largeur minimum (m)	5.1 lot.									
Profondeur minimum (m)										
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.									
Normes spéciales										
Autres normes spéciales										
Notes										
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages										

Zone AR6									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		6	6						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone AR7									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone AR8									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone AR9									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone AR10									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone AR11										
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8	
Structure du bâtiment										
Isolée		X	X							
Jumelée										
En rangée										
Édification des bâtiments										
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2							
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)		7								
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(2)								
Superficie de plancher maximum (m ²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5							
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5							
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2							
Marges de recul latérales totales (m)		5	5							
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1							
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%								
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage	5.22									
Étalage	5.23									
Dimension des terrains										
Largeur minimum (m)	5.1 lot.									
Profondeur minimum (m)										
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.									
Normes spéciales										
Autres normes spéciales										
Notes										
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages										

Zone AR12									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7.5	7.5						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone AR13									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone AR14									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone AR15									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									

Zone AR16									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
Structure du bâtiment									
Isolée		X	X						
Jumelée									
En rangée									
Édification des bâtiments									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)									
Hauteur maximum (m)									
Largeur minimum (m)		7							
Superficie de plancher minimum (m ²)		75(2)							
Superficie de plancher maximum (m ²)									
Profondeur (m)									
Implantation des bâtiments									
Marge de recul avant (m)		7,5	7,5						
Marge de recul arrière (m)		7,5	7,5						
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
Marges de recul latérales totales (m)		5	5						
Rapports									
Nombre de logement par bâtiment min/max		1/1	1/1						
Coefficient d'occupation du sol maximum		30%							
Normes d'entreposage et d'étalage									
Entreposage	5.22								
Étalage	5.23								
Dimension des terrains									
Largeur minimum (m)	5.1 lot.								
Profondeur minimum (m)									
Superficie minimum (m ²)	5.1 lot.								
Normes spéciales									
Autres normes spéciales									
Notes									
(1) Culture du sol et des végétaux (2) 60m ³ si le bâtiment a deux étages									